



Commune d'Autigny

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 3 décembre 2024

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny ont été convoqués en Assemblée communale ordinaire **le mardi 3 décembre 2024, à 20 heures, à la halle polyvalente.**

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 26 août 2024
2. Présentation de la planification financière 2025-2029
3. Budget 2025
 - 3.1 Présentation générale des budgets de résultats et des investissements
 - 3.2 Halle polyvalente - Régulation, ventilation et chauffage
 - 3.3 Rapport de la Commission financière
 - 3.4 Vote final des budgets des investissements et du compte de résultats
4. Divers

Convocation

Publication dans la feuille officielle n° 47 du 22 novembre 2024
Affichage au pilier public
Envoi d'une circulaire en tous-ménages
Publication sur le site internet www.autigny.ch

Présidente	Mme Dominique Haller Sobritz, syndique Mme Laurence Charrier, vice-syndique M. Alexandre Gasser, conseiller communal M. Mathias Mauroux, conseiller communal M. Nicolas Losey, conseiller communal
Secrétaire	Mme Erika Chappuis, secrétaire communale
Scrutateurs	Frédéric Tornare, secteur 1 (côté droit de la salle et table du Conseil communal) Josiane Rappo, secteur 2 (côté gauche de la salle)
Votes	Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir lieu à bulletins secrets si 1/5 des membres présents le demandent.
Excusés	Geneviève et Serge Kaninda Louis Rhyn Guy Dafflon Claire Cudré
Membres présents	33 citoyens habilités à voter (selon art. 9 de la Loi sur les communes)

Mme Dominique Haller Sobritz ouvre cette assemblée communale du budget 2025, et souhaite à tous la bienvenue au nom du Conseil communal.

La présente assemblée a été convoquée dans le délai légal de 10 jours par publication dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public, sur notre site internet et par l'envoi d'une circulaire en tous-ménages.

Deux scrutateurs ont accepté de fonctionner comme tels. Il s'agit de Frédéric Tornare et Josiane Rappo. Les scrutateurs seront chargés de compter le nombre de citoyens actifs présents, et le cas échéant, de distribuer les bulletins de vote, de les dépouiller et de dénombrer les suffrages.

Mme la Syndique rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 3 du RELCo, la bande-son sera effacée suite à l'approbation du procès-verbal par la prochaine assemblée communale. Ce procès-verbal sera visible sur le site internet de la commune, dès sa rédaction achevée.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 26 août 2024

Comme annoncé dans le bulletin communal, dans la circulaire tous-ménages et conformément à l'art. 13 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes, le procès-verbal du 28 mai 2024 ne sera pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal, ainsi que sur le site internet de la commune.

Mme la Syndique demande à l'assemblée si le procès-verbal suscite des remarques ?

Résultat du vote :	oui : 33 voix	non : 0 voix	abstention : 0 voix
---------------------------	---------------	--------------	---------------------

Le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 26 août 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation de la planification financière 2025-2029

Mme Dominique Haller Sobritz présente la planification financière 2025–2029.

Planification des investissements 2025-2029								
Chapitre	LIBELLES	Planifiés & réalisés	2024 planifiés & non encore réalisés	2025	2026	2027	2028	2029
DEPENSES								
02-029	Achat terrain bénéfice curial	100'000						
02-029	Bâtiment communal: façades et molasse fenêtres (solde 2022)	110'100						
02-029	Projet nouveau bâtiment communal				1'000'000	5'000'000		
0291	Transformation vestiaires et douches buvette des Glières (hébergement pèlerins) + subventions Associations diverses				50'000			
RECETTES								
02-029	Achat terrain bénéfice curial							
02-029	Bâtiment communal: façades et molasse fenêtres (solde 2022)							
02-029	Projet nouveau bâtiment communal				2'750'000			
0291	Transformation vestiaires et douches buvette des Glières (hébergement pèlerins) + subventions Associations diverses				15'000			

Ventes Maison de la Gravière 3955 m2 (déduction faite de l'hypothèque à fin 2024) + Terrain STEP 19'900 m2)

Mme Dominique Haller Sobritz explique que la planification présentée, fait état des investissements 2025 selon l'ordre des chapitres MCH2, et de certains projets, ou discussions qui ont déjà lieu au sein du conseil communal.

La 1ère colonne correspond aux investissements planifiés et réalisés. La seconde, à ceux votés et non encore réalisés en tout ou partie pour 2024.

Les dépenses sont au-dessus du tableau, les recettes en dessous, ceci pour chaque chapitre.

Mme Dominique Haller Sobritz précise que le seul investissement soumis au vote ce soir sera présenté plus tard.

L'achat du terrain au bénéfice curial a eu lieu le 11 mars 2024. Tout s'est déroulé à satisfaction et comme convenu pour les deux parties.

Le projet du nouveau bâtiment est ici estimé sur la base d'une première esquisse qui date de 2021. Il sera financé en partie par les ventes du terrain de la Gravière, ainsi que celui de la STEP. Aucun prix concret n'a encore été fixé ou décidé. C'est le montant minimum espéré par votre Conseil communal.

Enfin, la transformation de la buvette des Glières est évaluée à 35'000.- CHF déduction faite de subventions diverses qu'il devrait être possible d'obtenir. Le projet sera affiné courant 2025.

Chapitre	LIBELLES	Planifiés & réalisés	2024 planifiés & non encore réalisés	2025	2026	2027	2028	2029
DEPENSES								
34	Amélioration efficacité énergétique Halle (éclairage, ventilation, etc...)			90'000				
34	Réfection verrière petite salle + peinture suite à infiltration	65'000						
34	Remplacement chaudière à mazout par une chaudière à pellet : en co-relation avec nouveau bâtiment communal					180'000		
RECETTES								
34	Amélioration efficacité énergétique Halle (éclairage, ventilation, etc...)							
34	Réfection verrière petite salle + peinture suite à infiltration							
34	Remplacement chaudière à mazout par une chaudière à pellet : en co-relation avec nouveau bâtiment communal							

Comme déjà évoqué l'an dernier, **Mme Dominique Haller Sobritz** rappelle que l'amélioration et efficacité de l'éclairage et de la ventilation de la halle devenaient vraiment nécessaires. L'éclairage a déjà été revu. Concernant la régulation, la ventilation et le chauffage, cet investissement sera proposé à l'assemblée pour approbation.

La question du remplacement de la chaudière à mazout sera étudiée dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment communal.

Chapitre	LIBELLES	Planifiés & réalisés	2024 planifiés & non encore réalisés	2025	2026	2027	2028	2029
DEPENSES								
61	Réfection Route du Saugy (2 étapes si depuis route cantonale)	330'000					120'000	
61	Réalisation concept de circulation - Honoraires et Concrétisation technique	142'500						
61	Eclairage routes : 87 luminaires yc télégestion, mise en service et abonnement 10 ans, 27 détecteurs	130'000						
61	Véhicule électrique						100'000	
61	Abribus Restaurant ECU	85'000						
61-71-72	Route de la Laiterie + réseau conduites diverses				400'000			
6150	Passerelle de Posat - Part de Autigny	45'000						

Mme Dominique Haller Sobritz explique que la réfection de la Route du Saugy a été envisagée en 2 étapes ; une première qui est en cours de finalisation d'étude et de prochaine réalisation. La 2ème un peu plus tard, et reportée en 2028 selon son état (de la route cantonale au croisement de la Route des Molleyres). Elle explique qu'une erreur s'est glissée dans la présentation dans le bulletin communal : les 330'000.- CHF devaient figurer dans la colonne des votés non réalisés, et non dans les investissements réalisés.

Mme Dominique Haller Sobritz transmet les explications suivantes :

- Eclairage des routes : la mise en service définitive de la télégestion s'est déroulée après formation et instructions diverses reçues cet été. Quelques réglages ont été nécessaires, mais ce dossier est maintenant clos.

Concernant les investissements votés mais non encore terminés, ni même parfois hélas commencés :

- Concept de circulation : la demande de permis a été déposée. 9 oppositions ont été reçues. Le Conseil communal a reçu les opposants, le dossier est actuellement dans les services de l'Etat pour décision finale.
- Abribus : la demande de permis a été déposée par le canton le 22 mars 2024. 3 oppositions ont été reçues. Les services de l'Etat ont reçu les opposants, y compris le Conseil communal. Le dossier est actuellement dans les services de l'Etat pour décision finale.

- Passerelle de Posat : le chantier a commencé.
Quelques photos vous seront présentées dans les Divers. Elle devrait être terminée d'ici fin décembre si la météo le permet. Une inauguration sera organisée au printemps conjointement avec la Commune de Gibloux. Les informations seront transmises en temps voulu.

Concernant les projets :

- Véhicule électrique :
L'idée d'un véhicule électrique pour l'édilité avait été envisagée, en raison de la vétusté progressive du DACIA (presque 14 ans). Toutefois, vu le prix actuel, et les différents questionnements qui entourent cette technologie (lithium : exploitation et élimination, entre autres) l'idée reste, rien n'est urgent en la matière.
- La route de la laiterie et le réseau de conduites impliquées seront assainis après finalisation des travaux concernant l'agrandissement de la laiterie. Ce projet d'agrandissement a pris du retard. Les travaux de génie civil à prévoir le seront d'autant. Ici prévu en 2026, il n'est pas exclu qu'il soit encore reporté ultérieurement à 2027.

Chapitre	LIBELLES	Planifiés & réalisés	2024 planifiés & non encore réalisés	2025	2026	2027	2028	2029
RECETTES								
61	Réfection Route du Saugy (2 étapes si depuis route cantonale)							
61	Réalisation concept de circulation - Honoraires et Concrétisation technique							
61	Eclairage routes : 87 luminaires yc télégestion, mise en service et abonnement 10 ans, 27 détecteurs							
61	Véhicule électrique							
61	Abribus Restaurant ECU							
61-71-72	Route de la Laiterie + réseau conduites diverses							
6150	Passerelle de Posat - Part de Autigny							

Mme Dominique Haller Sobritz confirme qu'il n'y a aucune recette à attendre pour ce chapitre des routes.

Chapitre	LIBELLES	Planifiés & réalisés	2024 planifiés & non encore réalisés	2025	2026	2027	2028	2029
DEPENSES								
71	Remplacement conduites eau potable & Défense incendie La Briqueterie (Part à recevoir de La Brillaz 33.33 % + subvention ECAB en recettes)	350'000						
71	Adduction d'eau - Sud Village Etape 1 (Laiterie)		190'000					
72	Création réseau mise en séparatif Ch. des Vergers / Ruelle du Château - Etape 1	126'730						
72	Création mise en séparatif - Etape 2				300'000			
72	Collecteur St Garin : tronçons 1 à 4	246'000						
72	Collecteur St Garin : tronçon 5							113'500
72	Ruelle du Café			300'000				
7201.6370	Taxes de raccordement installations communales							
7201.6370	Taxes de raccordement installations intercommunales							

Mme Dominique Haller Sobritz confirme que les travaux d'adduction de l'eau derrière la laiterie sont terminés à ce jour. Selon l'avancement des travaux des projets de constructions dans le périmètre de la Ruelle du Café, un investissement de génie civil vous sera proposé courant 2025 car un assainissement complet des canalisations de ce secteur est nécessaire. Le montant n'est à ce jour pas fixé définitivement, car le projet doit encore être affiné. Sa réalisation dépendra également de l'avancement des différents chantiers de construction dans le secteur.

RECETTES		
71	Remplacement conduites eau potable & Défense incendie La Briqueterie (Part à recevoir de La Brillaz 33.33 % + subvention ECAB en recettes)	121'500
71	Adduction d'eau - Sud Village Etape 1 (Laiterie)	
72	Création réseau mise en séparatif Ch.des Vergers / Ruelle du Château - Etape 1	
72	Création mise en séparatif - Etape 2	
72	Collecteur St Garin : tronçons 1 à 4	
72	Collecteur St Garin : tronçon 5	
72	Ruelle du Café	
7201.6370	Taxes de raccordement installations communales	26'326
7201.6370	Taxes de raccordement installations intercommunales	37'240

Mme Dominique Haller Sobritz explique que les recettes d'investissement pour le chapitre de l'eau sont attendues essentiellement en termes de taxes de raccordement pour un montant total d'environ 63'000.- CHF.

Chapitre	LIBELLES	Planifiés & réalisés	2024 planifiés & non encore réalisés	2025	2026	2027	2028	2029
DEPENSES								
79	Aménagement terrain des Glières	238'683	45'000					
963	Crédit d'étude - Développement des infrastructures communales			150'000	Proposition envisagée printemps 2025			

RECETTES	
79	Aménagement terrain des Glières
963	Crédit d'étude - Développement des infrastructures communales

Concernant l'aménagement du terrain des Glières, **Mme Dominique Haller Sobritz** confirme qu'il reste le couvert et l'aménagement du TOI-TOI.

Mme Dominique Haller Sobritz précise que dans le cadre du projet du nouveau bâtiment, un crédit d'étude dont le montant est encore à confirmer sera présentée à l'assemblée, en principe au printemps 2025.

Planification des investissements 2025-2029

	DEPENSES NETTES						
Total général	1'696'513	507'500	540'000	1'750'000	5'180'000	220'000	113'500
Investissements nets	1'253'013	773'934	-2'225'000	1'750'000	5'180'000	220'000	113'500

Mme Dominique Haller Sobritz présente de façon globale, le total des investissements nets planifiés, en tenant compte de l'erreur de colonne mentionnée précédemment pour 330'000.- CHF. Elle précise que celle-ci ne concerne que des investissements déjà votés.

Planification financière - Comptes de résultat 2025-2029					
	2025	2026	2027	2028	2029
Total général CHARGES	5'316'437	5'361'581	5'618'509	5'676'353	5'725'948
Total général PRODUITS	5'236'988	5'338'072	5'555'232	5'789'782	5'913'022
Bénéfice (+) / perte (-)	-79'449	-23'509	-63'277	113'429	187'074

Mme Dominique Haller Sobritz présente la planification financière relative aux comptes de résultat voici la projection envisagée.

Elle explique notamment :

- Un % d'évolution pour la plupart des postes (entre 0.5 jusqu'à 3 % pour les intérêts) a été appliqué par rapport au budget 2024.
- Pour les charges liées, dont on connaît déjà la planification, tels que le Réseau Santé Sarine, et l'AEGN-ABVGN, les données indiquées ont été reprises. Il faut rester tout de même prudents malgré l'optimisme ici annoncé.
- En outre, il a été ici tenu compte de la réalisation du nouveau bâtiment avec l'augmentation des intérêts hypothécaires, des amortissements (sur 33 ans), mais aussi selon le chapitre : augmentation du loyer de l'appartement de l'AES (qui pourra alors être loué en tant que tel), les loyers à encaisser pour les appartements protégés, la diminution du loyer de la maison de la Gravière etc....
- Le Conseil communal étudie également la possibilité de racheter le restaurant à défaut de réaliser le nouveau projet. Toutefois, nous n'en sommes qu'aux prémices, et le conseil communal pourra vous proposer ultérieurement un projet plus précis.
En effet, ce sont 2 projets totalement différents :
 - l'un avec plus d'espace et de surface en plein centre du village, et la possibilité de construire des appartements protégés
 - l'autre qui permettrait de garder un restaurant dans la commune, avec toutefois le risque inhérent aux travaux de rénovation d'un ancien bâtiment, plus le risque d'exploitation d'un tel établissement. Les appartements protégés ne pourront alors pas être y être prévus.

M. Jacques Berset ne comprend pourquoi le Conseil communal souhaite vendre le terrain de la maison de la Gravière ?

Mme Dominique Haller Sobritz répond qu'il avait été acheté pour un avoir à la commune et confirme à M. Berset que c'était une réserve stratégique et que ce terrain deviendrait un apport pour le nouveau projet.

M. Marcel Roulin est d'avis que si la commune vend le terrain, ceci permettra de diminuer la dette ; ceci n'est pas négligeable.

M. Jacques Berset rappelle que la commune avait de bonnes raisons de l'acheter ; on ne l'a pas acheté pour le revendre quelques années après.

Mme Dominique Haller Sobritz répond que le terrain est sur un terrain de moyenne densité, cela permet de densifier. Nous n'avons pas vraiment le choix.

M. Jacques Berset rappelle l'idée d'aménager ce terrain pour accueillir éventuellement la déchetterie. On sait la difficulté de trouver un terrain à proximité des zones bâties ; c'est le seul que la commune dispose et on s'en sépare.

M. Daniel Chablais souligne qu'il faudra financer ce projet de 5 à 6 millions.

Mme Dominique Haller Sobritz répond qu'une étude a été demandée pour mettre la déchetterie sur ce terrain et il nous a été indiqué que l'endroit n'est pas idéal pour une déchetterie à cet endroit-là.

Mme Laurence Charrier précise aussi le fait de gaspiller du terrain constructible pour une déchetterie. La question reste ouverte.

Suite à l'intervention de **M. Jacques Berset**, **Mme Dominique Haller Sobritz** confirme que cela fera l'objet d'une décision de l'assemblée.

M. Marcel Roulin intervient au sujet des 150'000 francs du crédit d'étude pour le développement des infrastructures communales, **Mme Dominique Haller Sobritz** confirme que cela fait partie du projet du bâtiment communal.

M. Marcel Roulin demande qui va faire le développement et les plans.

Mme Dominique Haller Sobritz répond que rien n'est décidé puisque le crédit d'étude devra être voté. Le montant est uniquement dans la planification financière pour l'instant.

M. Vincent Neuhaus demande si le terrain pour STEP qui est prévu d'être vendu est déjà choisi ou c'est juste un montant ?

Mme Dominique Haller Sobritz répond qu'aucun chiffre n'est actuellement discuté et négocié.

Concernant la transformation des vestiaires et douches à la buvette des Glières pour l'hébergement des pèlerins, **M. Marcel Roulin** demande si les pèlerins participeront lorsqu'ils occuperont ces logements.

Mme Dominique Haller Sobritz explique que le projet doit encore être affiné et discuté. Les pèlerins paieront leur réservation. Par contre, la commune ne va pas gérer l'hébergement. Il s'agira d'établir par la suite une convention avec les amis de Saint-Jacques ou une autre association proche.

Population légale au 31.12.2023 **804 habitants**
(A ce jour, 830 habitants
Résidents permanents : 426 hommes- 404 femmes)

Taux d'impôt actuel **90 centimes**
Endettement net /hab. au 31.12.2023 **743.40.- CHF**

Impôt cantonal de base moyen 2022 (personnes physiques)
Autigny **2'819.- CHF**
Sarine Campagne **2'952.- CHF**
Fribourg Ville **2'834.- CHF**

Mme Dominique Haller Sobritz transmet quelques chiffres intéressants à rappeler :

- Population légale au 31.12.2023 : 804 habitants.
A ce jour, la Commune a confirmé le dépassement des 800 avec 830 habitants au 28 novembre, soit + 25 habitants (14 hommes et 11 femmes).
- Taux d'impôt actuel : 90 centimes
Pour rappel, selon les indicateurs financiers à fin 2023, l'endettement net par habitant est de 743.40.- CHF. Montant considéré comme un endettement faible.
Il est possible de comparer l'impôt cantonal de base moyen pour les personnes physiques entre Autigny, le district de la Sarine, et la Ville de Fribourg.

3. Budget 2025

Mme Dominique Haller Sobritz explique qu'il y a un seul investissement pour un montant de 90'000 CHF et qui concerne la halle polyvalente.

Dans un premier temps, la commission financière transmettra ses rapports, l'assemblée votera l'investissement. Pour terminer, le budget de résultats sera soumis à l'approbation de l'assemblée communale.

Mme Dominique Haller Sobritz passe la parole à Mathias Mauroux.

3.2 Halle polyvalente – Régulation, ventilation et chauffage

Informations :

- **Montant de l'investissement : 90'000.- CHF**
- **Financement : emprunt taux du marché**
- **Amortissement : 3% par année**

M. Mathias Mauroux présente l'investissement et explique que cet investissement est lié à la régulation, ventilation et chauffage. Il s'agit du boîtier de commande qui se trouve dans le local technique. Cette commande date de la construction de la halle. Cela commence à faire soucis car il n'y a plus de pièces, on ne peut plus remplacer les commandes. Daniel Chablais a toujours réussi à faire fonctionner mais avec le temps on se retrouve à faire le minimum. Il y a un doute que tout fonctionne comme au premier jour. L'installation devient vétuste, le Conseil communal propose à l'assemblée de changer l'armoire par un nouveau système.

Pour tout ce qui est pompe de circulation pour le chauffage, les vannes de commande de ces différents circuits hydrauliques devront être changées. Il convient également de faire la domotique de la ventilation. La ventilation ne serait pas changée car en parfait état, par contre tout ce qui est commande et moteur. Tout ce qui devra être changé, sera changé. Les travaux sont assez complexes ; il y a des capteurs un peu partout dans le bâtiment, notamment une commande pour la ventilation qui sera adaptée.

M. Mathias Mauroux explique que le montant de 90'000 francs a été évalué grâce à 3 offres. L'investissement a été basé sur l'offre la plus complète.

M. Mathias Mauroux demande à l'assemblée si elle a des questions. L'assemblée n'a pas de question.

Mme Dominique Haller Sobritz présente l'état des comptes des investissements. Elle explique que les commentaires sont relatifs aux chiffres mentionnés sur la ligne grise. Les lignes bleues, vertes et rose-orangées sont des totaux et sous-totaux de chapitre.

Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Comptes provisoires 2024		Budget 2025	
	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus
ADMINISTRATION GENERALE	-	-	200'000	-	182'999	-	-	-
Services généraux	-	-	200'000	-	182'999	-	-	-
<i>Immeubles administratifs</i>	-	-	200'000	-	182'999	-	-	-
Immeubles administratifs (terrain bénéfice curial)	-	-	200'000	-	182'999	-	-	-
Achat de terrain bénéfice curial	-	-	200'000	-	182'999	-	-	-

Mme Dominique Haller Sobritz explique que l'investissement pour l'achat de terrain est terminé.

Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Comptes provisoires 2024		Budget 2025	
	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus
FORMATION	89'878	-	-	-	10'822	-	-	-
Scolarité obligatoire	89'878	-	-	-	10'822	-	-	-
<i>Bâtiments scolaires</i>	89'878	-	-	-	10'822	-	-	-
Bâtiments scolaires	89'878	-	-	-	10'822	-	-	-
Réfection du bâtiment scolaire	89'878	-	-	-	10'822	-	-	-

Concernant la réfection du bâtiment scolaire, **Mme Dominique Haller Sobritz** explique que l'investissement initial était de 200'000.- CHF. 82'416.- CHF ont été dépensés en 2022, 89'878.- CHF en 2023 et 10'822.- CHF à ce jour en 2024, soit un total de 184'117.- CHF. Les travaux sont pratiquement terminés.

M. Mathias Mauroux précise qu'il reste les portes du bureau communal et de l'école. Il a été nécessaire d'avoir recours à des ébénistes qui sont actuellement complètement débordés. Cela prend donc du temps mais les travaux devraient être réalisés ces prochains temps.

Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Comptes provisoires 2024		Budget 2025	
	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	-	-	65'000	-	38'595	-	90'000	-
Sports et loisirs	-	-	65'000	-	38'595	-	90'000	-
<i>Sports</i>	-	-	65'000	-	38'595	-	90'000	-
Halle polyvalente	-	-	65'000	-	38'595	-	90'000	-
Réfection de la verrière de la petite salle	-	-	65'000	-	38'595	-	-	-
Régulation, ventilation et chauffage	-	-	-	-	-	-	90'000	-

Concernant la réfection de la verrière de la petite salle, ainsi que les panneaux pour l'acoustique exigés par le SEJ, **Mme Dominique Haller Sobritz** confirme que les travaux sont terminés. L'investissement initial était de 65'000.- CHF. Les dépenses à ce jour sont de 38'595.- CHF, mais toutes les factures ne sont pas encore arrivées. Le budget devrait être respecté.

Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Comptes 2024		Budget 2025	
	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	-	-	602'500	-	137'015	-	580'400	-
Circulation routière	-	-	602'500	-	137'015	-	580'400	-
<i>Routes communales</i>	-	-	602'500	-	137'015	-	580'400	-
Routes communales	-	-	602'500	-	137'015	-	580'400	-
Réalisation du concept de circulation	-	-	142'500	-	9'113	-	133'400	-
Assainissement éclairage public par des luminaires LED	-	-	-	-	114'985	-	-	-
Installation d'un abribus à l'arrêt de l'Ecu	-	-	85'000	-	-	-	85'000	-
Réfection de la Route du Saugy	-	-	330'000	-	12'916	-	317'000	-
Participation à la Passerelle de Posat	-	-	45'000	-	-	-	45'000	-

Concernant l'investissement de 130'000.- CHF, voté pour l'éclairage public, **Mme Dominique Haller Sobritz** explique que les frais plus ou moins définitifs s'élèvent à ce jour à 114'985.- CHF.

Mme Dominique Haller Sobritz confirme que l'ensemble des autres investissements déjà votés dans ce chapitre de Trafic et télécommunications ne sont pas encore commencés, ou tout juste. Dès lors, un montant total reporté de 580'400.- CHF figure au budget 2025.

Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Comptes provisoires 2024		Budget 2025	
	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	261'255	76'400	1'082'750	121'500	755'852	100'854	172'000	-
Approvisionnement en eau	904	12'835	540'000	121'500	271'579	79'312	139'000	-
<i>Approvisionnement en eau</i>	<i>904</i>	<i>12'835</i>	<i>540'000</i>	<i>121'500</i>	<i>271'579</i>	<i>79'312</i>	<i>139'000</i>	<i>-</i>
Approvisionnement communal en eau	904	12'835	540'000	121'500	271'579	79'312	139'000	-
Déplacement de conduite- article 27 RF	-	-	-	-	-	-	-	-
Remplacement collecteur EP - quartier de la Briqueterie	904	-	80'000	-	75'371	-	-	-
Remplacement collecteur EP - Briqueterie - complément	-	-	270'000	-	145'358	-	-	-

Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Comptes provisoires 2024		Budget 2025	
	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	261'255	76'400	1'082'750	121'500	755'852	100'854	172'000	-
Approvisionnement en eau	904	12'835	540'000	121'500	271'579	79'312	139'000	-
<i>Approvisionnement en eau</i>	<i>904</i>	<i>12'835</i>	<i>540'000</i>	<i>121'500</i>	<i>271'579</i>	<i>79'312</i>	<i>139'000</i>	<i>-</i>
Approvisionnement communal en eau	904	12'835	540'000	121'500	271'579	79'312	139'000	-
Adduction d'eau - Sud Village Etape 1 (Laiterie)	-	-	190'000	-	50'849	-	139'000	-
Collecteur d'eau La Briqueterie, participation La Brillaz	-	-	-	114'000	-	65'275.80	-	-
Collecteur d'eau La Briqueterie, participation ECAB	-	-	-	7'500	-	-	-	-
Taxe de raccordement eau potable	-	12'835	-	-	-	14'036.80	-	-

Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Comptes provisoires 2024		Budget 2025	
	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	261'255	76'400	1'082'750	121'500	755'852	100'854	172'000	-
Traitement des eaux usées	243'497	63'565	248'000	-	222'788	21'541	-	-
<i>Traitement des eaux usées</i>	<i>243'497</i>	<i>63'565</i>	<i>248'000</i>	<i>-</i>	<i>222'788</i>	<i>21'541</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Traitement communal des eaux usées	243'497	63'565	248'000	-	222'788	21'541	-	-
Mise en séparatif - secteur école-château	239'346	-	-	-	540	-	-	-
Aménagement collecteur eaux usées - Route de Saint-Garin	4'151	-	248'000	-	223'328	-	-	-

Mme Dominique Haller Sobritz présente l'état du compte des investissements.

Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Comptes provisoires 2024		Budget 2025	
	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	261'255	76'400	1'082'750	121'500	755'852	100'854	172'000	-
Traitement des eaux usées	243'497	63'565	248'000	-	222'788	21'541	-	-
<i>Traitement des eaux usées</i>	243'497	63'565	248'000	-	222'788	21'541	-	-
Traitement communal des eaux usées	243'497	63'565	248'000	-	222'788	21'541	-	-
Taxes de raccordement installations communales	-	26'325	-	-	-	58'781	-	-
Taxe de raccordement installations intercommunales	-	37'240	-	-	-	37'240	-	-

Pour les taxes de raccordement, **Mme Dominique Haller Sobritz** annonce qu'un montant de 96'021.- CHF a déjà été facturés en 2024.

Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Comptes 2024		Budget 2025	
	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	261'255	76'400	1'082'750	121'500	755'852	100'854	172'000	-
Aménagement du territoire	16'853	-	294'750	-	261'484	-	33'000	-
<i>Aménagement du territoire</i>	16'853	-	294'750	-	261'484	-	33'000	-
Aménagement du territoire	16'853	-	294'750	-	261'484	-	33'000	-
Aménagement du terrain des Glières	16'853	-	294'750	-	261'484	-	33'000	-

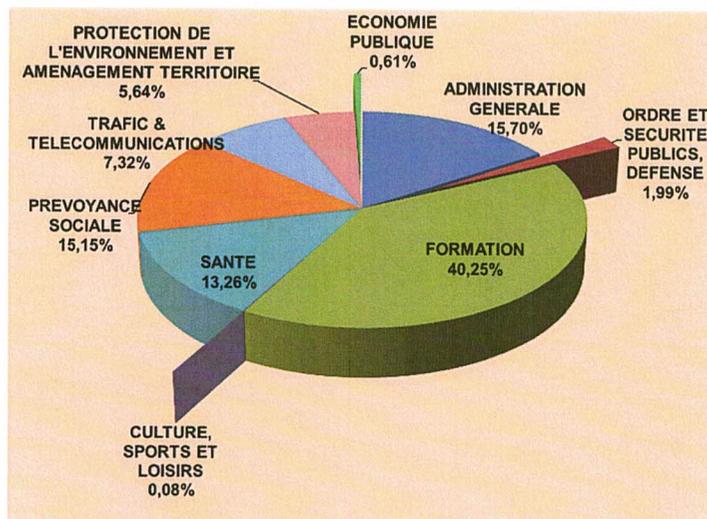
Concernant le terrain des Glières, **Mme Dominique Haller Sobritz** rappelle qu'initialement un premier crédit d'étude à hauteur de 50'000.- CHF avait été accepté par l'assemblée. 21'147.40 CHF ont été utilisés.

Concernant la réalisation du projet d'aménagement, **Mme Dominique Haller Sobritz** indique qu'un investissement 300'000.- CHF a été également accepté. A ce jour, le montant investi est de 262'651.10 CHF.-. Il reste le couvert devisé pour 40'000.- CHF et qui devrait être posé à mi-février.

Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Comptes 2024		Budget 2025	
	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus
ADMINISTRATION GENERALE	-	-	200'000	-	182'999	-	-	-
FORMATION	89'878	-	-	-	10'822	-	-	-
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	-	-	65'000	-	38'595	-	90'000	-
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	-	-	602'500	-	137'015	-	580'400	-
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	261'255	76'400	1'082'750	121'500	755'852	100'854	172'000	-
FINANCES ET IMPÔTS	76'400	351'133	-	-	-	-	-	-
TOTALISATION	427'534	427'534	1'950'250	121'500	1'125'285	100'854	842'400	-
Résultat	-	-	-	1'828'750	-	1'024'431	-	842'400

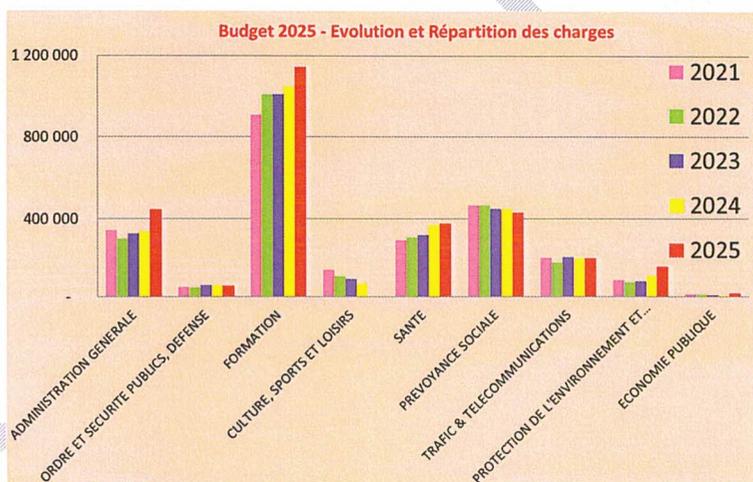
Mme Dominique Haller Sobritz présente l'état du compte des investissements totaux.

Budget de Résultats 2025

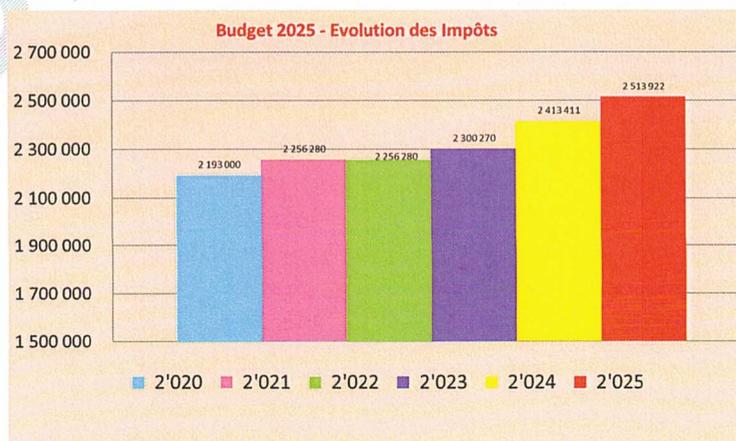


Mme Dominique Haller Sobritz présente la répartition des charges par chapitre pour 2025.

Le chapitre FORMATION reste le plus important avec 40.25 % pour la formation (+0.75 % / 2024), le plus petit étant désormais CULTURE, SPORTS et LOISIRS avec 0.08 %. Les détails pour chaque chapitre vont suivre dans la présentation.



Mme Dominique Haller Sobritz présente l'évolution de chaque chapitre sur les 5 dernières années avec la répartition des charges par chapitre.



Mme Dominique Haller Sobritz présente l'évolution des impôts.

Mme Dominique Haller Sobritz présente chapitre par chapitre le budget estimé pour 2025. L'assemblée est invitée à poser directement ses questions après chaque chapitre.

0. Administration générale (anciennement Administration)



Mme Dominique Haller Sobritz explique notamment :

Le chapitre ADMINISTRATION GENERALE s'élève à Fr. 549'159.- de charges pour Fr. 102'940.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 446'219.-, et une augmentation de Fr. 108'258.-.

Cette augmentation est essentiellement due pour 2 raisons :

- l'engagement du remplaçant de Chantal Gobet, caissière communale pour une période assez longue. En effet, non seulement elle a un nombre important d'heures supplémentaires, mais aussi des vacances à prendre. En outre, elle souhaite à court terme réduire son taux d'activité. Dans la mesure où sa mémoire de près 39 années d'activité professionnelle est importante, mais non transmissible en 2 mois, il est apparu important au Conseil communal de «bétonner» le passage de flambeau pour la succession de cette tâche pas si facile. En outre, si par hasard, entre le Conseil communal et la personne choisie, il s'avérait que la poursuite du lien contractuel ne pouvait se poursuivre, il est nécessaire que nous ayons le temps d'engager une autre personne. Cette «double» rémunération n'est bien sûr que pour 2025.
- 2^{ème} raison de l'augmentation : suite à la recherche du remplaçant pour la comptabilité de la Commune, et confirmé par un sondage récent à propos des rémunérations du personnel communal, il est apparu que nos collaborateurs-trices n'étaient pas payés à la hauteur de leurs tâches en comparaison avec les communes avoisinantes. Une adaptation de leurs salaires a donc été décidée par le Conseil communal.

Enfin, les frais informatiques en augmentation sont justifiés par les mises à jour, améliorations techniques, maintenances diverses.

Il est prévu également d'organiser une fête d'inauguration du terrain des Glières. A voir la forme que prendra son organisation.

M. Marcel Roulin demande si en 2025, il y a le même nombre de personnes qu'en 2024, sauf cette transition.

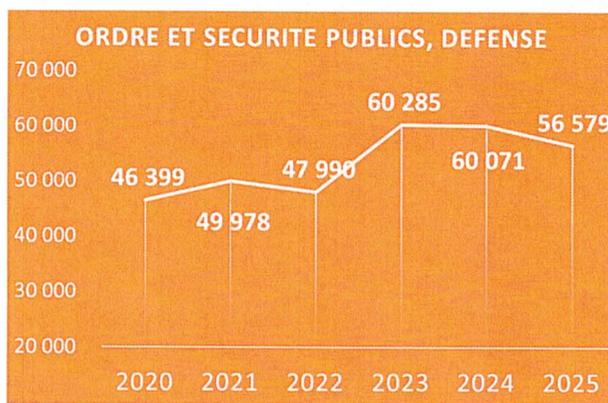
Mme Dominique Haller Sobritz explique notamment que le remplaçant de Mme Gobet a été engagé à 80%, alors que Mme Gobet travaille actuellement à 60%. Elle confirme que tous deux seront présents jusqu'au départ en retraite de Chantal Gobet.

Suite à l'intervention de **M. Marcel Roulin**, **Mme Dominique Haller Sobritz** confirme que la majoration ponctuelle pour 2025 est due à la part de la transition mais également l'augmentation des salaires.

M. Marcel Roulin intervient au sujet des comparaisons des salaires avec les autres communes et demande si il n'y a pas une base de l'Etat qui est projetée par commune ?

Mme Dominique Haller Sobritz répond que chaque commune est autonome pour engager son personnel. Elle explique qu'il y avait eu un sondage organisé par l'Association des communes fribourgeoises (ACF) et confirme que le Conseil communal s'est référé à cela.

1. Ordre et sécurité publics, défense

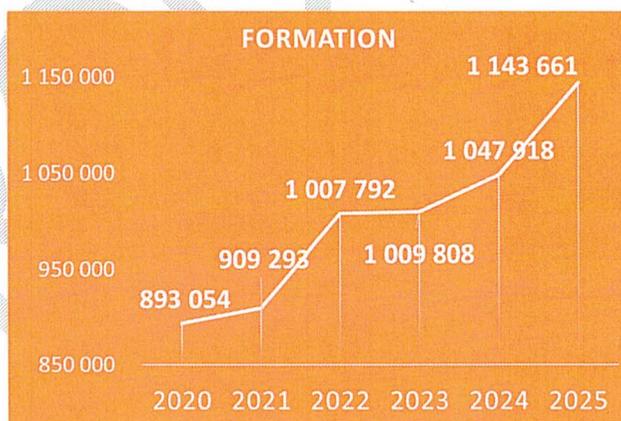


Mme Dominique Haller Sobritz explique notamment :

Le chapitre ORDRE & SECURITE PUBLICS, DEFENSE présente 89'079.- CHF de charges pour 32'500.- CHF de revenus, soit un solde de charges de 56'579.- CHF, et donc une diminution de 3'492.- CHF.

Légère diminution des frais du FEU après une année d'intégration du CSPI au Réseau Santé Sarine-Service de Secours.

2. Formation



Mme Dominique Haller Sobritz explique notamment :

Le chapitre FORMATION s'élève à 2'617'991.- CHF de charges pour 1'474'330.- CHF de revenus, soit un solde de charges de 1'143'661.- CHF.

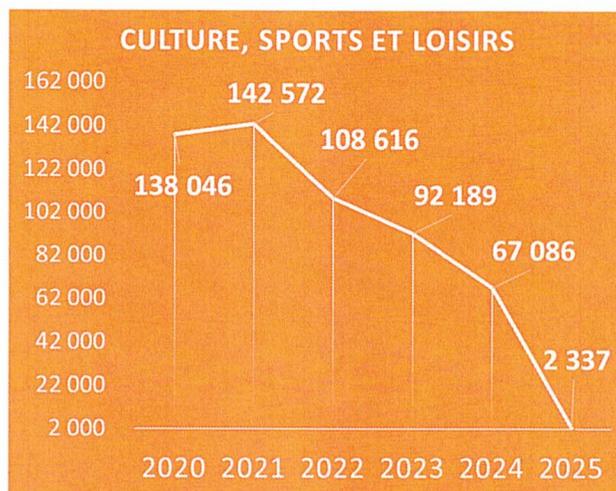
Sont compris les domaines de l'école enfantine, l'école primaire, le CO, l'accueil extrascolaire, les écoles spécialisées, la formation professionnelle, ainsi que l'administration du nouveau cercle scolaire.

Ce chapitre est assez bousculé en 2025, en raison de la fusion du cercle scolaire. En effet, comme expliqué lors de l'assemblée du 24 août dernier, les calculs de participations intercommunales ont été totalement reconsidérés, et ce sont désormais les valeurs ECAB des bâtiments respectifs qui donnent le ton.

Ainsi le compte de résultat est gonflé en raison des différentes participations comptabilisées en charge (y compris notre part dans le 2197.3160) et en revenus (cf. les différentes comptes 2197.4612).

Ce principe comptable est également appliqué au niveau des transports scolaires. Poste qui impacte aussi lourdement ce chapitre, puisqu'un supplément global de 120'000,- CHF annuel a été prévu pour compléter le transport des élèves des 3 communes par les 2 minibus, dont Autigny et Chénens étaient déjà propriétaires.

3. Culture, sports et loisirs



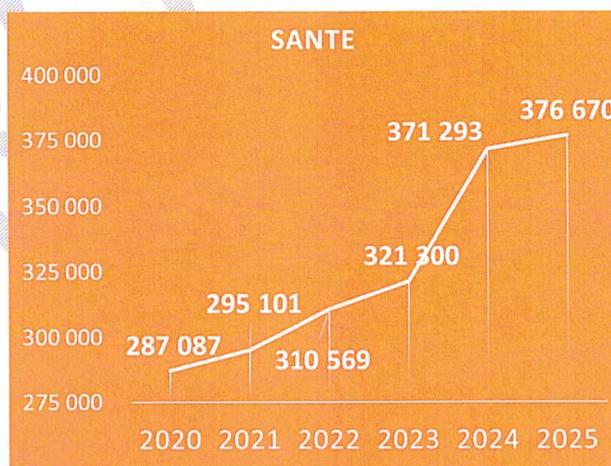
Mme Dominique Haller Sobritz explique notamment :

Le chapitre CULTURE, SPORTS ET LOISIRS s'élève à 156'917.- CHF de charges pour 154'580.- CHF de revenus, soit un solde de charges de 2'337.- CHF. Ainsi une baisse de 64'749.- CHF est prévue par rapport à 2024.

La comptabilisation de location de la halle, que ce soit pour l'activité scolaire ou pour Chénens, réduit ainsi notre charge pour son exploitation.

Ce chapitre concerne les domaines de la culture, les sports et l'entretien de la place de jeux.

4. Santé

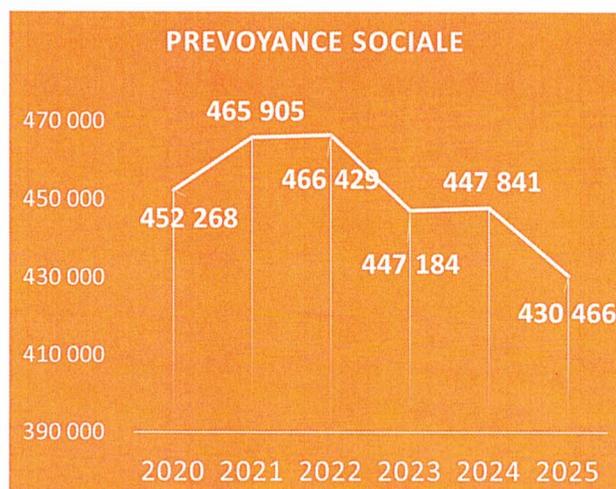


Mme Dominique Haller Sobritz explique notamment :

Le chapitre SANTE présente des charges de 379'670.- CHF pour des revenus de 3'000.- CHF, soit un solde de charges de 376'670.- CHF, soit une augmentation de 5'377.- CHF par rapport à 2024, ou +1.45 %.

Sont compris les domaines des hôpitaux, homes médicalisés, soins ambulatoires et le service médical des écoles.

5. Prévoyance sociale



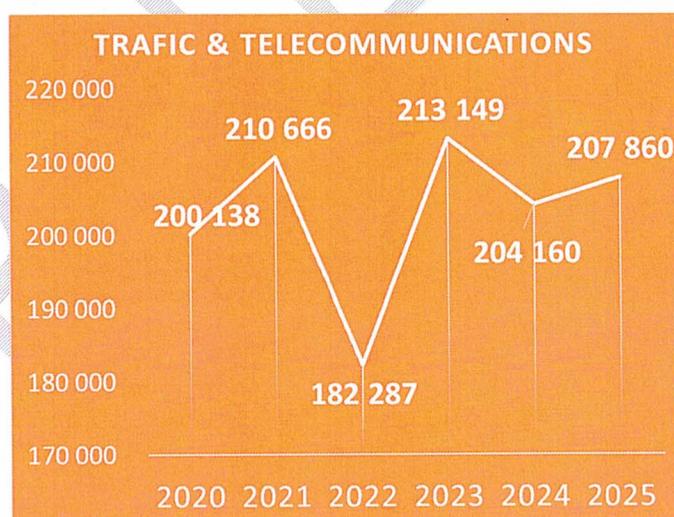
Mme Dominique Haller Sobritz explique notamment :

Le chapitre PRÉVOYANCE SOCIALE s'élève à 442'266.- CHF de charges pour 11'880.- CHF de revenus, soit un solde de charges de 430'466.- CHF.

Il comprend les domaines des structures d'accueil de la petite enfance, la participation communale aux institutions spécialisées et l'aide sociale.

L'absence prévisible de déficit pour l'accueil extra-scolaire, ainsi qu'une diminution de charges pour le service social expliquent en partie cette diminution.

6. Trafic et télécommunication



Mme Dominique Haller Sobritz explique notamment :

Le chapitre TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS s'élève à 207'860.- CHF de charges et comprend les routes communales, cantonales et le trafic régional et ferroviaire.

Ce supplément représente essentiellement une réserve pour le service hivernal, neige et sel, ainsi que pour l'entretien des routes.

Concernant l'entretien des routes, **M. Jacques Berset** explique s'être entretenu avec M. Nicolas Losey suite aux travaux votés en automne 2022 pour le budget 2023 et qui n'étaient pas encore réalisés. Il était étonné d'apprendre que sur deux ans, il n'avait pas été possible d'entreprendre ces travaux. Entre autres le faïençage de la Route de la Crétausa et de la Route de Cottens où cela s'aggrave. Qu'en est-il du budget 2025 ?

M. Nicolas Losey répond que le maximum a été mis au budget. Il explique qu'en 2023, nous avons été surpris par la réfection des mâts pour les lampadaires. En 2024, il était prévu d'entreprendre les travaux sur les hauts de la route de Cottens mais malheureusement il y a eu pour 20'000 francs de grilles sur le bas de la Route de Cottens à refaire car cela devenait dangereux pour la circulation.

M. Nicolas Losey explique que pour 2025, différentes offres ont été demandées pour (faire) réparer les fissures pour les routes. On a un montant annoncé à 6'000 francs par journée pour 1500 mètres suivant le type de dégâts.

Concernant le service d'entretien des routes, le montant du budget concerne les frais fixes qui ne sont pas réguliers comme le salage des routes et le travail hivernal. Ensuite il y a les réfections de grilles urgentes et la taille des arbres et talus. Il y a également eu la réfection de la Route de la Porcherie, les accotements de la route du Saugy. L'année prochaine, nous souhaiterions refaire les routes qui sont faïencées avant d'avoir des dégâts sur le tapis.

Concernant la Route au fond du Gayet, route qui amène à la gravière, **M. Nicolas Losey** explique qu'il faut attendre ce qui se fera avec les travaux de Grisoni.

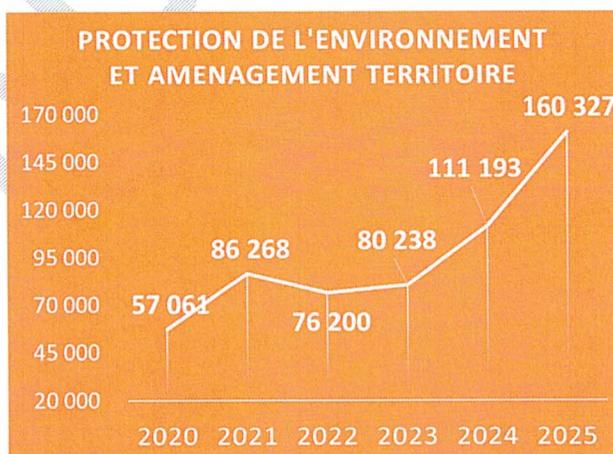
M. Jacques Berset relève que cela va prendre du temps car le remblayage est stoppé depuis juillet, sauf erreur.

M. Nicolas Losey répond qu'il y a eu des discussions et que normalement cela devrait se débloquer et se faire au printemps. Cette problématique est entre les propriétaires et l'Etat. Il précise également que Florian Curty a fait des réparations ponctuelles. Avec plusieurs entreprises, des accotements ont été effectués mais il est vrai que les fissures n'ont pas pu être traitées. Il précise que les budgets ont ces deux dernières années été dépassés. Il faut limiter ces dépassements de budget.

M. Jacques Berset se demande s'il ne faudrait pas prévoir un montant au budget 2026 pour ces parties-là. On sait que ces travaux doivent être faits et il y a actuellement un risque de péjorer l'état de ces routes.

M. Nicolas Losey confirme qu'une vision locale a été faite à la Route de Cottens. Il a été confirmé que cela n'est pas encore critique mais cela devient nécessaire de le faire. Si on regroupe tout, il faut voir à quel montant on arrive. Cela sera étudié en début d'année.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire



Mme Dominique Haller Sobritz explique notamment :

Le chapitre PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE et l'aménagement du territoire, le 2^{ème} en importance financière, comprend les sous-chapitres de l'approvisionnement en eau potable, la protection et l'épuration des eaux, les ordures ménagères, l'entretien des cours d'eau, ainsi que le cimetière, et bien sûr l'aménagement du territoire, soit tout ce qui est en lien avec les constructions d'une manière générale.

Il s'élève à 765'868.- CHF de charges pour 605'541.- CHF de revenus, soit un solde de charges de 160'327.- CHF.

L'augmentation de 49'134.- CHF, soit 44.19%, résulte :

- d'un prélèvement au financement spécial de plus de Fr. 40'000.- pour équilibrer le compte de l'eau potable. Cela fait plusieurs années que ce compte présente un déficit de recettes pour être équilibré. Ainsi, le Conseil communal a décidé 2 mesures afin d'assainir ce déficit :
 - le prix de l'eau passera de 1.50 CHF à 2.- CHF HT
 - de s'assujettir à la TVA de façon rétroactive dès le 1^{er} janvier 2020 selon la méthode effective. En effet, les investissements en matière de changements, déplacements et réparations de conduites pourront ainsi être également allégés financièrement. La TVA sur l'achat de l'eau sera également déductible.
- pour les eaux usées, une attribution aux financements spéciaux de maintien de la valeur et pour l'équilibre du compte de plus de Fr. 178'000.- pour le compte de l'épuration. En outre, la nouvelle mensuration et l'adaptation de l'IBUS selon le nouveau PAL contribuent à une augmentation des recettes des taxes.
- Enfin, une modification importante est aussi la création du *compte 7410.3142.00 «Entretien des cours d'eau»* pour 30'000.- CHF. En effet, les dernières inondations, ainsi la détérioration de certaines rives de la Glâne nous obligent à réaliser quelques travaux de stabilisation. Travaux coûteux et étroitement surveillés par le Canton, Service des Lacs et cours d'eau, mais aussi par les pêcheurs.

Pour les déchets et le cimetière, les sous-chapitres restent stables.

M. Roland Bovet intervient au sujet des barrages qui ont été faits et demande s'ils ont été réalisés par l'Etat ou la commune et demande si la commune a vu l'effet que cela a.

Mme Dominique Haller Sobritz confirme que c'est l'Etat.

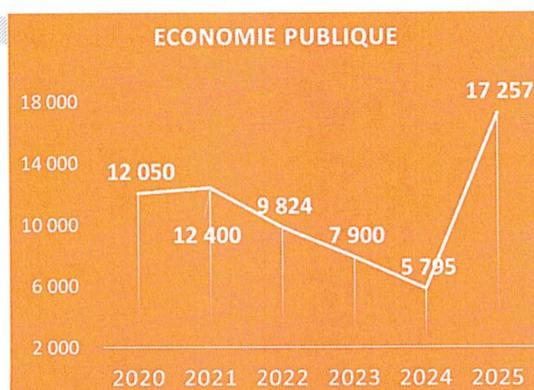
Mme Laurence Charrier précise que ce n'est pas une demande de la commune et précise que des photos de la situation sont prises régulièrement.

M. Marcel Roulin a constaté que cela avait aussi été fait à Villaz et à Cottens.

Mme Laurence Charrier explique cela protège le pont mais ça grignote la berge mais pas le pont. Le pont a été protégé grâce aux gros cailloux et l'eau ne touche plus les culées du pont. **Mme Laurence Charrier** craint que cela fasse un embâcle.

M. Mathias Mauroux constate également que cela « mange » la route de la porcherie.

8. Economie publique

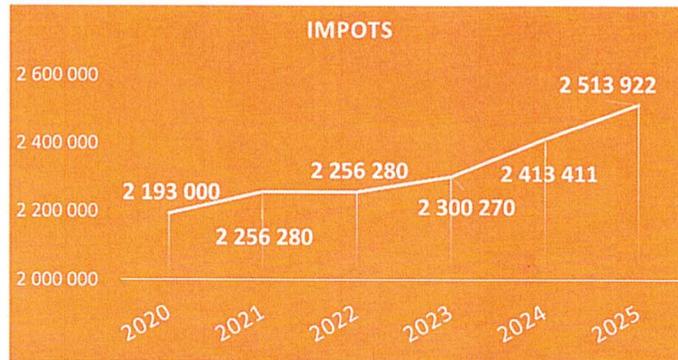


Mme Dominique Haller Sobritz explique notamment :

Le chapitre ECONOMIE PUBLIQUE comprend l'agriculture et les forêts. Il s'élève à 20'277.- CHF de charges pour 3'020.- CHF de revenus, soit un solde de charges de 17'257.- CHF.

Plus du double qu'en 2024, ceci en raison essentiellement de la prévision de refaire les marches d'accès à la nouvelle passerelle de Posat, ainsi qu'au financement d'un totem de présentation en collaboration avec la Commune de Gibloux.

9. Finances et impôts



Mme Dominique Haller Sobritz présente notamment l'évolution des poste impôts et de la péréquation financière de 2020 à 2025.

Le chapitre s'élève à 2'849'277.- CHF de revenus pour 87'350.- CHF de charges, soit un solde de recettes de Fr. 2'761'927.-.

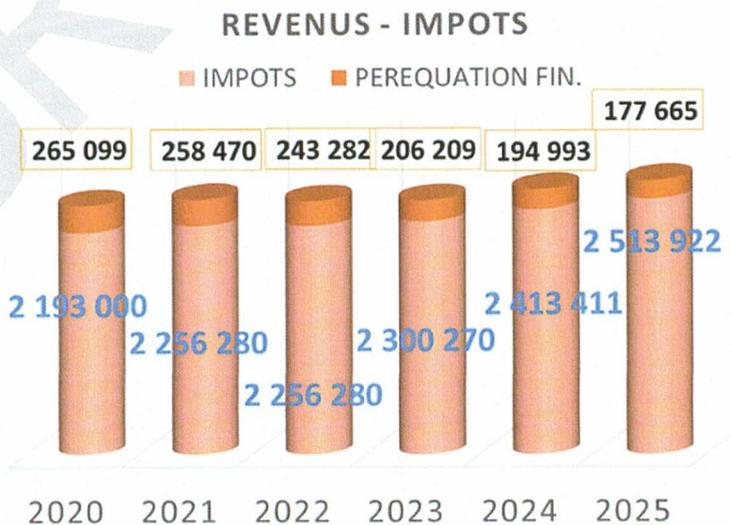
L'augmentation globale de ce chapitre s'explique par :

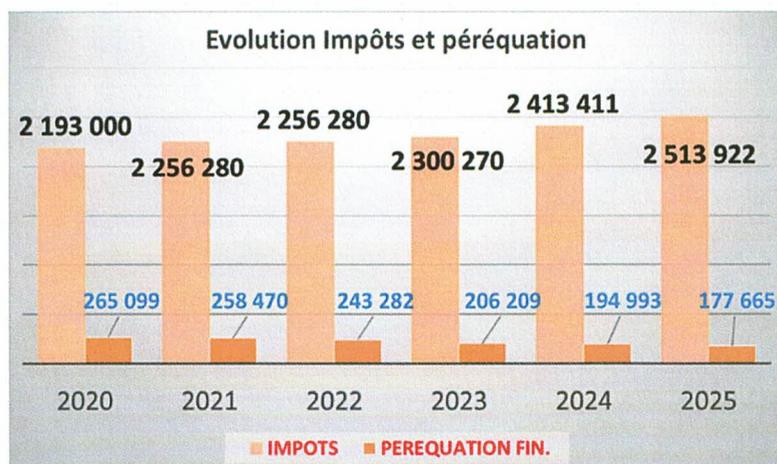
- une augmentation des impôts sur le revenu d'environ 100'000.- CHF
- Une diminution de la péréquation financière intercommunale de 17'326.- CHF par rapport à 2024.

Nous constatons ainsi une baisse régulière puisque pour 2025 celle-ci s'élève globalement à 177'665.- CHF au lieu de 194'993.- CHF en 2024.

Quelques précisions supplémentaires pour ce chapitre :

1. Pour estimer les recettes fiscales, un double calcul se fait pour les impôts sur les personnes physiques (revenu et fortune) et personnes morales (bénéfice et capital). Un premier selon les recommandations du Service des contributions, et un second, par la moyenne des 5 dernières années relative aux impôts encaissés, selon les comptes bouclés précédents. L'estimation 2025 se trouve donc entre ces 2 calculs.
2. Pour les impôts sur les gains immobiliers, mutations, successions etc... : c'est la moyenne des comptes des 5 dernières années qui nous guident.





Mme Dominique Haller Sobritz présente l'évolution des postes impôts et péréquation financière de 2020 à 2025, ainsi que la part de la péréquation par rapport aux recettes fiscales.

Mme Dominique Haller Sobritz explique à l'assemblée qu'au vu de l'ensemble des éléments présentés, le compte de résultat 2025 prévoit une année comptable déficitaire de 79'449,- CHF ce qui représente à peine 1.5 % par rapport aux charges totales. Dans le cadre de l'exercice tout ce qui pourra être fait pour le réduire, le sera. Mais déjà là, les dépenses ont été estimées au mieux. Bien sûr comme chaque année, les recettes ont été envisagées avec une fourchette basse.

Mme Dominique Haller Sobritz demande à l'assemblée si elle a des questions.

Mme Dominique Haller Sobritz donne la parole à la Présidente de la Commission financière pour la lecture des rapports

3.6 Rapports de la Commission financière

Mme Mary-Laure Richoz, Présidente de la Commission financière, donne lecture des différents rapports :

Rapport de la Commission financière relatif au budget de Résultat 2025

[...]

Conformément à son mandat, lors de sa séance du mardi 19 novembre 2024, la Commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2025.

Les membres du Conseil communal étaient présents afin de nous apporter toutes explications nécessaires.

Après un examen approfondi, tous les comptes ont été contrôlés. Plusieurs d'entre eux ont exigé des explications qui ont été fournies par les conseillers communaux ainsi que par Madame Chantal Gobet, boursière communale et ce, à l'entière satisfaction de la commission financière.

Les charges se montent à CHF 5'316'437.- et les produits s'élèvent à CHF 5'236'988.- laissant apparaître un déficit de CHF 79'449.-.

Dès lors, la Commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement de l'année 2025 et recommande à l'assemblée de l'approuver tel qu'il est présenté par le Conseil communal. [...]»

[...]

Conformément à son mandat, lors de sa séance du mardi 19 novembre 2024, la Commission financière a examiné le budget des investissements pour l'année 2025.

Les membres du Conseil communal étaient présents afin de répondre à toutes nos questions et commenter certains postes. La Commission financière remercie l'ensemble du Conseil communal ainsi que la boursière communale pour le travail effectué.

Cette année, un investissement d'un montant de CHF 90'000.- est soumis au vote de l'assemblée, il concerne ce qui suit :

1. Culture, sports et loisirs – Halle polyvalente
 - Amélioration et efficacité énergétique

Un budget de CHF 90'000.- vous est proposé pour des travaux concernant la régulation, le chauffage et la ventilation du bâtiment de la halle polyvalente.

Son financement sera effectué par un emprunt. L'amortissement suivra les nouvelles normes en la matière selon le modèle comptable de MCH2, soit 3% par an.

La Commission financière a décidé de soutenir les engagements proposés par le Conseil communal pour 2025.

Dès lors nous recommandons à l'assemblée d'approuver le budget des investissements 2025 et qu'il vous est proposé. [...] »

Mme Dominique Haller Sobritz remercie la Commission financière.

3.6 Vote final de chaque investissement et du budget de fonctionnement

Votes de l'investissement 2025

Régulation, ventilation et chauffage dans la Halle polyvalente

Résultat du vote :	oui : 33 voix	non : 0 voix	abstention : 0 voix
---------------------------	---------------	--------------	---------------------

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

Vote du budget Compte de Résultat 2025

Pour le Budget Comptes de Résultat 2025 présenté, soit :

- Total des charges : Fr. 5'316'437.-
- Total des revenus : Fr. 5'236'988.-
- Avec un déficit envisagé de Fr. **- 79'449.-**

Résultat du vote :	oui : 33 voix	non : 0 voix	abstention : 0 voix
---------------------------	---------------	--------------	---------------------

Ce budget est accepté à l'unanimité.

Mme Dominique Haller Sobritz remercie l'assemblée.

4. Divers

Mme Dominique Haller Sobritz présente les points divers :

Fusion des cercles scolaires Autigny-Chénens avec celui de Cottens – Point de situation

Le Conseil communal souhaite présenter un bilan de ces premiers mois de fusion des cercles scolaires. **Mme Dominique Haller Sobritz** passe la parole à **M. Alexandre Gasser** en charge du dicastère des écoles.

M. Alexandre Gasser explique que cela fait quelques mois que le cercle scolaire a fusionné avec le cercle scolaire de Cottens et souhaite faire un feedback de la situation. La direction d'école a transmis un point de vue positif. La fusion semble donc une réussite. Dans l'ensemble une grande réussite.

Après quelques mois de vie, notre nouvelle école se porte bien... Le climat de travail est bon, toutes les personnes tendent à vivre ensemble au mieux... Nous sommes certainement au-delà de nos attentes les meilleures... [...]

M. Alexandre Gasser explique qu'il a fallu pour les élèves se connaître et il y a eu de la difficulté au niveau des transports. Le but est d'apporter de nouvelles améliorations pour la prochaine rentrée. Les défis ont été relevés en évitant d'installer des containers. Le futur semble plus serein avec le nombre d'élèves à transporter.

Le but est de toujours faire de notre mieux. **M. Alexandre Gasser** espère pouvoir transmettre un bilan plus définitif à la fin de l'année scolaire.

M. Alexandre Gasser demande à l'assemblée si elle a des questions.

Service des communes – rapport sur les finances communales

Mme Dominique Haller Sobritz explique qu'en juin 2024, le Service des communes a publié son premier rapport sur les finances communales. Il est possible de le consulter :

<https://www.fr.ch/dlaf/scom/actualites/premiere-edition-du-rapport-sur-les-finances-communales>

Mme Dominique Haller Sobritz présente quelques graphiques issus de ce rapport relatif au compte de résultats 2022 en comparaison entre les différentes communes fribourgeoises.

Site internet

Mme Dominique Haller Sobritz explique que le site internet est maintenant terminé. Nous pouvons vous en présenter ce soir les grandes lignes. Bien sûr, il y aura sûrement des bugs, corrections, et toujours des améliorations à apporter.

Mme Dominique Haller Sobritz remercie l'assemblée pour ses commentaires et suggestions. Une refonte totale ne sera par contre pas possible tout de suite, mais quelques retouches oui !

Passerelle Posat

Mme Dominique Haller Sobritz informe que la reconstruction de la passerelle de Posat est en plein boum.... Des photos du coulage de béton des têtes de pont seront présentée en fin d'assemblée.

Il était possible d'imaginer la passerelle lors du week-end d'inauguration du Vivier à Villaz-Saint-Pierre.

Tchao - Daniel Chablais !

Mme Dominique Haller Sobritz transmet ses vœux et ses félicitations à Daniel Chablais pour sa retraite.

«Bienvenue» à Gazmend Gerxhaliu.

Mme Dominique Haller Sobritz présente M. Gazmend Gerxhaliu qui se présente également à l'assemblée.

Mme Dominique Haller Sobritz demande à l'assemblée si elle souhaite présenter un point divers.

Terrain des Glières Place de jeux

M. Daniel Chablais intervient au sujet de la place de jeux. En effet, plusieurs personnes trouvent la place magnifique mais il manque une balançoire et deux petits buts.

Mme Dominique Haller Sobritz explique qu'il a fallu tenir au mieux possible le budget accordé, mais en prend note pour de prochaines améliorations.

Projet de la nouvelle STEP

M. Vincent Neuhaus prend la parole concernant le projet de la nouvelle STEP. Son texte sera transmis à l'administration communale afin de faciliter la rédaction à la secrétaire communale

« Vincent Neuhaus, au nom de la famille Tornare, la famille Cudré-Mauroux et la famille Neuhaus, au quartier des Esserts.

L'association du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue, ci-après ABVGN, projette une nouvelle STEP sur la parcelle 24 du registre foncier de la commune d'Autigny. Cette parcelle se trouve au même endroit que la STEP existante.

Dans le cadre du projet de la construction de la nouvelle STEP, nous avons pris connaissance sur le site internet de l'ABVGN des PV des assemblées des délégués. Nous avons pris alors connaissance d'informations pertinentes dont nous avons malheureusement ignorance.

Le fait est que nous avons remarqué que l'étude menée propose quatre sites pour la construction de la nouvelle STEP. Deux de ces sites sont en zone inondable et un site est sur le captage de la source d'eau potable de la commune de Chénens. Il reste donc évidemment un seul site sur les 4 qui répond aux exigences. Il s'agit de la parcelle 24 à Autigny. Malheureusement, cette parcelle comporte beaucoup d'atteintes à l'environnement :

- Passage dans une zone alluviale d'importance nationale*
- La future conduite doit traverser plusieurs fois la Glâne dans cette même zone*

La nouvelle STEP servira un bassin de population de 30'001 habitantes et habitants. L'apport en eaux usées se fera par 4 branches.

Les 2 branches de la Glâne et de la Neirigue, représentent un bassin de 18'041 habitantes et habitants. Ces 2 branches se rencontrent à proximité immédiate de la parcelle 35 du registre foncier de la commune d'Autigny. Cette parcelle est propriété de la commune d'Autigny et elle se situe en face de l'ancien terrain de foot de l'autre côté de la Glâne, à côté de la porcherie. Elle a une surface de 148'983 m². La nouvelle STEP est planifié sur une parcelle de 42'299 m². Depuis la parcelle 35 jusqu'à la parcelle 24, soit l'emplacement du projet d'implantation de la nouvelle STEP, la canalisation en gravitaire devra traverser une zone alluviale d'importance nationale. C'est uniquement lorsque la situation est

imposée par le lieu de destination qu'un tel passage est permis, or si l'on reste sur la parcelle 35, ce passage n'est plus nécessaire.

La troisième branche, celle d'Autigny, peut sans autre être redirigée vers la parcelle 35 en gravitaire. Cette branche représente 4'026 habitantes et habitants.

Il reste la quatrième branche qui représente 7'934 habitantes et habitants qui peut partiellement aussi être adaptée en gravitaire, je donne comme exemple la région du Glèbe qui se situe juste en dessus de la parcelle 35. Il reste ainsi uniquement une partie de Gibloux qui devrait éventuellement recevoir une STAP. Les arguments de l'ABVGN mentionnent un surcout conséquent pour la construction de plusieurs STAP si elle ne vient pas sur le site de la parcelle 24.

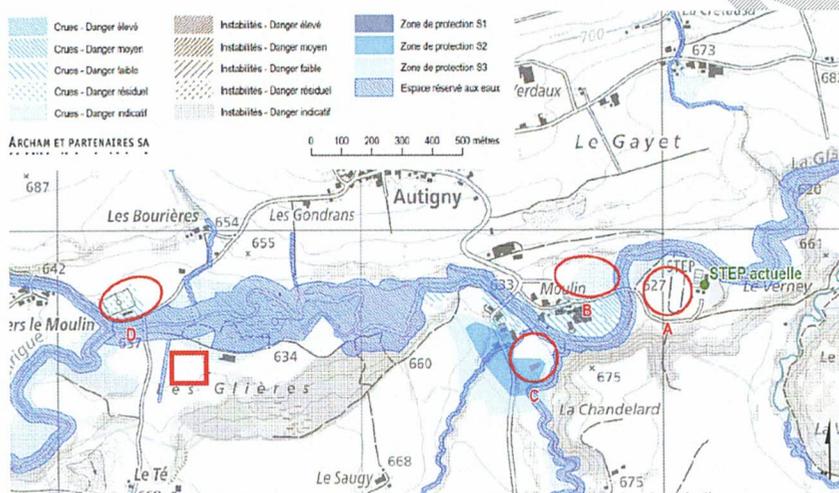
Mes questions sont les suivantes :

Pourquoi avoir choisi 4 sites dont 3 sites qui sont impossibles ?

Pourquoi le site de la parcelle 35 du registre foncier d'Autigny n'a pas été pris en compte ?

Est-ce écologiquement correct de traverser une zone alluviale d'importance nationale pour éviter une STAP pour seulement une partie de Gibloux alors qu'il y a cette autre solution ?

Je vous remercie de votre attention. »



Mme Dominique Haller Sobritz précise que nous avons reçu les signataires et relève que les soussignés ont également écrit un courrier aux différents Service de l'Etat. Il est précisé que ce sont des ingénieurs qui ont fait des études.

M. Vincent Neuhaus a souhaité passer par la voie officielle de l'assemblée communale et confirme qu'il n'attend pas de réponse de la commune

M. Nicolas Losey précise que le prochain comité de l'ABVGN aura lieu jeudi prochain. Une réponse sera certainement envoyée à M. Neuhaus par les services qui ont reçu le courrier. Nous allons suivre cette situation.

Présence de VonRoll

M. Roland Bovet constate que l'entreprise VonRoll est sur le territoire communal plusieurs fois par année et demande si il y a des problèmes ?

M. Nicolas Losey répond qu'il n'y a pas de problème et précise que nous avons souscrit un contrat avec VonRoll pour faire des détections de fuites. Leur passage permet de détecter les éventuelles fuites et de les tracer. Cette solution a déjà permis de réparer 4 à 5 fuites par année et cela évite des pertes d'eau.

Vols annuels pour mesurer la radioactivité

M. Jacques Berset demande si la commune a reçu les résultats des mesures effectuées en septembre pour mesurer la radioactivité.

M. Nicolas Losey confirme n'avoir rien reçu au niveau communal. Il n'est pas communiqué directement aux communes mais certainement visible sur internet.

Route des Molleyres

M. Benoît Cudré-Mauroux relève la problématique de la Route des Molleyres et des accotements qui deviennent usés de chaque côté de la route.

M. Nicolas Losey espère que le projet du concept de circulation permettra d'améliorer cette situation.

Problématiques des chiens et des déchets sauvages

M. Benoît Cudré-Mauroux relève la problématique des propriétaires de chiens. Certains ont 7-8 chiens et les laissent se balader dans les champs. Ces problèmes sont constatés sur tout le territoire communal. Non seulement les problèmes des cacas de chien mais également le long de la route de Cottens, la problématique des déchets (canette, bouteilles, etc).

Le Conseil communal entend et comprends les remarques, mais se sent bien impuissant devant de telles incivilités.

Au nom du Conseil communal, Mme Dominique Haller Sobritz transmet ses remerciements aux citoyens présents et ses collaborateurs et clôt l'assemblée.

L'Assemblée communale est close à 21.25 heures.

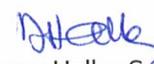
AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :


Erika Chappuis



La syndique :


Dominique Haller Sobritz